

Il y a 2,8 millions de chômeurs en France... Non ! 4,3 millions de demandeurs d'emploi



Quand on utilise les statistiques, il faut savoir de quoi on parle ! Saluons l'initiative de l'Insee qui a publié un document très pédagogique sur la mesure du chômage ⁽¹⁾.

Nous disposons de deux sources différentes. Les deux sont complémentaires. Elles « décrivent des situations réelles, avec des angles de vue légèrement différents ».

	Pôle emploi et Dares ⁽²⁾	Insee (enquête Emploi – auprès de plus de 100 000 personnes)
Effectifs	Fin juillet 2012, 2,9 millions de demandeurs d'emploi pour la seule catégorie A ou 4,3 millions pour les catégories A, B et C. Ils sont 4,9 millions toutes catégories confondues (voir définitions ci-après).	2,8 millions de chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT) au deuxième trimestre 2012.
Fréquence	Publication mensuelle.	Publication trimestrielle.
Concepts	<p>Catégorie A : demandeurs d'emploi n'ayant pas travaillé dans le mois, quel que soit le type d'emploi recherché.</p> <p>Catégorie B : ceux ayant eu une activité de 78 heures au plus dans le mois.</p> <p>Catégorie C : ceux ayant eu une activité de plus de 78 heures dans le mois.</p> <p>Les médias diffusent les données pour les catégories A, B et C, ou pour la seule catégorie A (critères d'appartenance assez proches de ceux de la définition du BIT).</p> <p>Catégorie D : demandeurs d'emploi non disponibles immédiatement (stage, formation, maladie...).</p> <p>Catégorie E : ceux ayant un emploi et en recherchant un autre (notamment les bénéficiaires de contrats aidés).</p>	<p>Pour l'Insee, sont comptées comme chômeurs, les personnes :</p> <ul style="list-style-type: none"> – en âge de travailler (avoir 15 ans ou plus) ; – n'ayant pas travaillé au cours de la semaine de référence de l'enquête ; – étant disponibles pour travailler dans les deux semaines à venir ; – ayant entrepris, au cours des quatre dernières semaines, une démarche de recherche d'emploi ou ayant trouvé un emploi qui commence dans moins de trois mois. <p>Ainsi, un chômeur au sens du BIT non inscrit à Pôle emploi n'est pas comptabilisé par la Dares comme demandeur d'emploi.</p>
Avantages	On peut disposer de données communales ou pour tout autre territoire.	<p>Les chiffres du chômage publiés par l'Insee permettent un suivi des évolutions car la définition du BIT n'a pas changé depuis 1982.</p> <p>Les chiffres permettent des comparaisons internationales.</p>
Inconvénients	Les données sont soumises aux changements de règles administratives (cf. dispenses de recherche d'emploi pour les demandeurs d'emploi seniors).	Les données ne sont pas disponibles à des échelons territoriaux très fins (on peut recourir au recensement de population, mais données anciennes... par exemple, au second semestre 2012, on dispose des données pour 2009).

⁽¹⁾ – « La mesure du chômage par l'Insee », *L'Insee en bref* n° 4 de septembre 2012 (9 pages). Consultable sur le site Internet de l'Insee : www.insee.fr, rubriques « Publications et services », « L'Insee en bref ».

⁽²⁾ – Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (service statistique du ministère en charge du travail).

Jouez avec l'Insee...

Êtes-vous chômeur (au sens du BIT) ?



Je suis au chômage, je n'ai pas du tout travaillé ces trois derniers mois et je me suis inscrit dans une agence d'intérim : je suis compté comme chômeur ?

Oui car votre situation répond aux critères de la définition du BIT. En revanche, si vous n'êtes pas inscrit à Pôle emploi, vous ne serez pas compté comme demandeur d'emploi par Pôle emploi.

Je suis étudiant et réponds aux petites annonces pour trouver un emploi : je suis compté comme chômeur ?

Si vous êtes disponible pour travailler dans les deux semaines à venir, vous êtes compté comme chômeur.

J'ai un petit boulot d'une heure par semaine et je recherche un emploi à temps plein : je suis compté comme chômeur ?

Non, une personne est comptée comme chômeur si elle n'a pas du tout travaillé pendant la semaine de référence.

Je suis stagiaire non rémunéré ; mon stage se termine dans une semaine et je recherche un emploi : je suis compté comme chômeur ?

Oui, parce qu'un stage non rémunéré n'est pas comptabilisé comme un emploi.



Avec son enquête Emploi, l'Insee évalue également le nombre de personnes qui ne sont pas considérées comme chômeurs (au sens du BIT), mais dont la situation s'en approche. Par exemple, il peut s'agir d'une personne sans emploi et qui souhaite travailler, mais qui suit actuellement une formation, donc qui n'est pas disponible dans les quinze jours pour occuper un emploi. L'Insee calcule ainsi le « **halo du chômage** » : en 2011, 860 000 personnes en France.

Mais il y a également le **sous-emploi**. En 2011, 1,3 million de personnes. Elles ont un emploi, mais travaillent « à temps partiel subi » ou bien ont involontairement travaillé moins que d'habitude (par exemple, pour des raisons de chômage technique).